

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 26 AVRIL 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi Vingt-Six du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (Empêché) – Mme Nadia CELINI (Excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (Excusé – pouvoir donné à M. Ebéné BRIGITTE) – Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE (Excusée) – Yane BEZIAT – Christiane GANE.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**ACQUISITION PAR LA COMMUNE
DES FONCIERS CADASTRÉS
BZ 180 ET BZ 181 SIS AU BOURG**

CM-2018-2S-DAU-14

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21 ;

Vu les articles L.1111-1 et L.1212-1 du code de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis du Domaine en date du 28 novembre 2017 ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à ces acquisitions, qui s'inscrivent dans la continuité de la politique de maîtrise foncière de la Ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'acquérir les parcelles cadastrées BZ 180 de 1a 03ca et BZ 181 de 1a 74ca sises au Bourg, au prix de cinquante-deux mille euros (52.000,00 €).
- Article 2 :** D'imputer la dépense au budget 2018 de la Ville.
- Article 3 :** De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

3 0 AVR. 2018

Et publication ou notification
le

3 0 AVR. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 26 avril 2018

Pour extrait certifié conforme

**P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint**


- José SEVERIEN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Acquisition par la commune des fonciers cadastrés BZ 180 et BZ 181 sis au Bourg

Date de transmission de l'acte : 30/04/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2018

Numéro de l'acte : CM20182SDAU14 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180426-CM20182SDAU14-DE

Date de décision : 26/04/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.2. Acquisitions de 0à 75 00€